



SOCIÉTÉ DE
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRES

S.A.B.E.C

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
Bilan	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de :
Services d'accompagnement bénévole et communautaires (S.A.B.E.C)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **S.A.B.E.C**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, S.A.B.E.C tire des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces apports, à l'état des résultats, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif à court terme et aux actifs nets. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ctrl CPA ¹

Huntingdon
Le 14 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A148161

S.A.B.E.C

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Subvention- CISSS Montérégie-Centre (PSOC)	190 205 \$	176 078 \$
Contributions des bénéficiaires	159 839	135 457
Dons	42 635	47 667
Recouvrement de mauvaise créances	127	-
Centre local d'emploi (CLE)	58 026	40 071
CSSS Champlain	29 943	32 056
Subvention - CISSS de la Montérégie-Ouest	1 962	7 897
Autofinancement et cotisations des membres	545	1 005
Revenus d'intérêts	1 809	310
Subvention - Projet Les éclaireurs (annexe B)	7 000	-
	492 091	440 541
CHARGES		
Frais de déplacement - Services	296 143	231 232
Salaires et avantages sociaux	129 435	133 502
Publicité et promotion	7 665	7 799
Loyer	7 320	6 785
Frais d'activités	5 879	682
Honoraires professionnels	5 133	4 489
Fournitures et frais de bureau	6 500	4 476
Téléphone et internet	1 664	1 366
Frais de déplacement - employés	1 193	874
Mauvaises créances	791	676
Assurances	1 192	1 149
Entretien et réparations	322	123
Formation	-	104
Taxes, licences et permis	87	86
Frais bancaires	376	309
Amortissement des immobilisations corporelles	3 917	2 026
Dépenses - Projet les Éclaireurs (annexe B)	7 000	-
	474 617	395 678
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	17 474 \$	44 863 \$

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

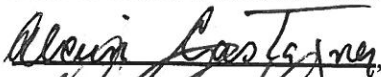
	Investis en immobilisations	Non affectés	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	4 272 \$	186 230 \$	190 502 \$	145 639 \$
Excédent des produits sur les charges	(3 917)	21 391	17 474	44 863
SOLDE À LA FIN	355 \$	207 621 \$	207 976 \$	190 502 \$


BILAN

31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	139 354 \$	163 279 \$
Encaisse (Fonds Betty Riel)	43 051	45 956
Créances et effets à recevoir (note 3)	86 446	35 016
	268 851	244 251
ACTIF À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (note 4)	355	4 272
Dépôt de garantie	1 437	1 437
	1 792	5 709
TOTAL DE L'ACTIF	270 643 \$	249 960 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 6)	19 616 \$	13 502 \$
Apports reportés	43 051	45 956
	62 667	59 458
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	355	4 272
Non affectés	207 621	186 230
	207 976	190 502
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS	270 643 \$	249 960 \$

Pour le conseil d'administration,

 Alain Castagner, président

 Howard K. Struthers, trésorier

S.A.B.E.C

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	17 474 \$	44 863 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 917	2 026
	21 391	46 889
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	(48 221)	10 958
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(26 830)	57 847
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	209 235	151 388
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN	182 405 \$	209 235 \$
La trésorerie à la fin est constituée de :		
Encaisse	139 354 \$	163 279 \$
Encaisse (Fonds Betty Riel)	43 051	45 956
	182 405 \$	209 235 \$

S.A.B.E.C

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Services d'accompagnement bénévole et communautaires (S.A.B.E.C.) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 10 novembre 1998. Des lettres patentes supplémentaires ont été approuvées le 24 février 2005. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir du transport et de l'accompagnement aux personnes résidant sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et ayant besoin de services médicaux.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Mode de présentation**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

États financiers

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus du Centre local d'emploi (CLE), du CSSS Champlain et les contributions des bénéficiaires sont constatés à titre de produits lorsque les services ont lieu.

Les revenus d'autofinancement et cotisation des membres ainsi que les dons sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu ou lors de la réception des montants.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire.

	Durées
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Taxe sur les produits et services et taxe de vente du Québec

S.A.B.E.C., étant un organisme de bienfaisance reconnu, récupère 50 % de la taxe sur les produits et services ainsi que de la taxe de vente du Québec payées à ses fournisseurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles ont consacré plusieurs heures au cours de l'année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des créances et effets à recevoir, excluant la taxe sur les produits et services, la taxe de vente du Québec et les sommes à recevoir de l'état.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des fournisseurs et charges à payer.

3. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	2023	2022
Comptes à recevoir	55 130 \$	25 608 \$
Taxe de vente du Québec à recevoir	20 846	6 268
Taxe sur les produits et services à recevoir	10 470	3 140
	86 446 \$	35 016 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	10 925 \$	10 570 \$	355 \$	444 \$
Matériel informatique	13 723	13 723	-	3 828
	24 648 \$	24 293 \$	355 \$	4 272 \$

S.A.B.E.C

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 MARS 2023****5. DÉPÔT DE GARANTIE**

Ce montant représente l'équivalent de trois mois de loyer donnés en garantie sur le bail qui se termine le 31 octobre 2028. Ce montant avait été calculé selon le prix du bail signé en 2008.

6. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Comptes fournisseurs	7 206 \$	- \$
Carte de crédit Visa à payer	1 680	100
Salaires et avantages sociaux à payer	10 730	13 402
	<u>19 616 \$</u>	<u>13 502 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

Ce montant représente des fonds amassés lors de marchethons, de triathlons et d'autres levées de fonds réalisées à chaque année. Ces fonds servent à fournir un service de transport gratuit pour quinze transports pour les personnes atteintes d'un cancer, si le Fonds le permet. Ce compte a comme contrepartie, un montant équivalent dans l'encaisse (Fonds Betty Riel). Il est à noter, toutefois, qu'une portion des coûts du transport est défrayée par S.A.B.E.C.

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Créances et effets à recevoir	(51 430) \$	(761) \$
Fournisseurs et charges à payer	6 114	913
Apports reportés	(2 905)	10 806
	<u>(48 221) \$</u>	<u>10 958 \$</u>

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme a signé, en décembre 2018, un bail de dix ans (10 ans) se terminant le 31 décembre 2028. Le loyer annuel est de 7 320 \$ en 2023 (6 785 \$ en 2022). Le loyer est indexé annuellement le 1er janvier de chaque année selon l'indice général des prix à la consommation publié par Statistiques Canada (Région de Montréal).

Les engagements totaux de base, avant indexation, pour les exercices suivants seront 7 661 \$ par année.

S.A.B.E.C

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 MARS 2023**

10. ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

L'organisme détient une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants pour une couverture de 5 millions de dollars avec la compagnie BFL CANADA pour les organismes membres de L'UMQ.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit le 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque relativement à ses fournisseurs et charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux créances et effets à recevoir, excluant la taxe sur les produits et services ainsi que la taxe de vente du Québec. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

S.A.B.E.C

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
Annexe A - Services de transport		
Produits		
Contributions des clients	159 839 \$	135 457 \$
CISSS Montérégie Ouest	1 962	7 897
Contributions CLE	58 026	40 071
Dons	37 789	47 667
Transfert - CLSC Champlain	29 943	32 056
Recouvrement de mauvaises créances	127	-
	287 686	263 148
Charges d'exploitation		
Frais de déplacement - Services	296 143	231 232
Mauvaises créances	791	676
	296 934	231 908
(Perte nette) Bénéfice net	(9 248) \$	31 240 \$

Annexe B - Projet Les Éclaireurs

Subvention Projets Les Éclaireurs	7 000 \$	- \$
Charges d'exploitation		
Salaires	5 000	-
Promotions et publicité	2 000	-
	7 000	-
Bénéfice net	- \$	- \$